



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse de
l'Eté 2022

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 12 octobre 2022.

À Thumeries

Le 11 octobre 2022

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.